

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2020.

(En 1000 DT)

Période	4 ^{ème} trimestre 2020	4 ^{ème} trimestre 2019 (*)	au 31 Décembre 2020	au 31 Décembre 2019 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	222 174	233 871	854 987	908 101
• Intérêts et revenus assimilés	151 478	164 880	601 117	645 620
• Commissions en produits	32 580	27 672	113 780	111 130
• Revenus du portefeuille	38 116	41 319	140 090	151 351
2- Charges d'exploitation bancaires	109 251	126 686	456 011	503 399
• Intérêts encourus et charges assimilées	106 015	123 719	445 716	490 703
• Commissions encourues	3 236	2 967	10 295	12 696
3-Produit net bancaire	112 923	107 185	398 976	404 702
4- Autres produits d'exploitation	417	306	1 209	1 051
5- Charges opératoires :	41 144	41 356	166 099	158 875
dont ;				
• Frais de personnel	27 471	27 935	115 765	109 669
• Charges générales d'exploitation	11 342	10 889	41 279	40 158
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 115 347	1 794 738
• Portefeuille- titres commercial	-	-	135 187	257 741
• Portefeuille d'investissement	-	-	1 980 160	1 536 997
7- Encours des créances sur la clientèle	-	-	5 990 792	5 727 900
8- Encours dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	5 862 953	5 559 635
dont ;				
• Dépôt à vue	-	-	1 823 901	1 550 617
• Epargne	-	-	1 879 072	1 559 075
9- Emprunts et Ressources spéciales	-	-	968 442	875 676
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 014 292	1 014 548

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2020 et après affectation du bénéfice au 31/12/2019.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

I- Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 31 Décembre 2020, font ressortir les tendances ci-après :

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et des agios réservés, sont passés de 5 727,9 millions de dinars à fin décembre 2019 à 5 990,8 millions de dinars à fin décembre 2020, enregistrant ainsi une progression de 262,9 millions de dinars ou 4,6%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin décembre 2020 à 5 862,9 millions de dinars soit une progression de 303,3 millions de dinars ou 5,5% par rapport au 31 décembre 2019.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 968,4 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 92,8 millions de dinars par rapport au 31 décembre 2019.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une diminution de 53,1 millions de dinars ou 5,8% par rapport à la même période en 2019.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 47,4 millions de dinars ou 9,4% par rapport à la même période en 2019.

Le Produit Net Bancaire a atteint 399 millions de dinars à fin décembre 2020 contre 404,7 millions de dinars pour la même période de 2019 soit une baisse de 1,4%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 41,6 % au titre de l'année 2020 contre 39,3% pour la même période de 2019 soit une hausse de 2,3 points de pourcentage.

II- La banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers pour les échéances reportées des crédits aux particuliers conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-07 et n°2020-08, et ce sans commissions supplémentaires.

Les intérêts décomptés durant la période de report, et qui ont été capitalisés, sont constatés en résultat.

Impacts de la crise sanitaire « COVID-19 »

Dans un contexte marqué par la continuité des effets de la crise du Covid-19, l'analyse de la situation financière d'AMEN BANK au 31 décembre 2020 confirme le maintien de la profitabilité structurelle, la solidité ainsi que la stabilité du profil de risque de la banque.

AMEN BANK a procédé au stress test demandé par la Banque Centrale de Tunisie. Les résultats dégagés constituent une réaffirmation qu'AMEN BANK dispose de facteurs confirmés de résilience, d'un profil de risque de liquidité et d'un coussin confortable de fonds propres lui permettant d'atténuer l'impact de la crise.

AMEN BANK signe deux conventions de crédits avec la KFW et le fonds SANAD pour soutenir les TPMEs tunisiennes

Afin d'accompagner les TPMEs tunisiennes et les assister dans leurs besoins en financement, AMEN BANK, pionnière du secteur bancaire en termes d'émargement sur les ressources extérieures, a procédé à la signature de deux conventions de financement, respectivement de 14 millions et 26 millions EUR, sur les lignes de crédit SANAD et KFW, finançant les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME).